



DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS POUR UN GROUPE DE FIDUCIES CANADIENNES AU PROFIT D'ATHLÈTES AMATEURS

- Une fédération sportive internationale (FSI) peut exiger — pour garantir la qualification d'un athlète pour participer à une épreuve sanctionnée par elle — que certains montants (cachets de présence, prix ou endossements) soient détenus, contrôlés et gérés par une association canadienne enregistrée de sport amateur (ACESA). Nous considérons alors l'ACESA comme le fiduciaire et l'athlète comme le bénéficiaire d'une fiducie.
- Toute ACESA qui agit comme fiduciaire d'une « fiducie au profit d'un athlète amateur », au sens défini au paragraphe 143.1(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, doit remplir cette déclaration. L'association remplit cette « déclaration pour un groupe de fiducies » à l'égard d'un groupe d'athlètes particuliers.
- Envoyez la déclaration dûment remplie accompagnée des pièces requises, au Centre de technologie d'Ottawa, Ottawa ON K1A 1A2.
- L'association est tenue de soumettre la déclaration dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'imposition. L'année d'imposition de la fiducie est l'année civile.
- Annexez les renseignements suivants pour toutes les fiducies visées par la déclaration :
 - un état de l'actif et du passif à la fin de l'année d'imposition;
 - un état des rentrées et sorties de fonds de la fiducie pour l'année d'imposition;
 - un état du rapprochement entre le solde à la fin de l'année et le solde à la fin de l'année précédente.
- Si l'association a fait des paiements à des athlètes résidents au cours de l'année, remplissez et annexe les formulaires suivants :
 - T3 Sommaire, *Sommaire des revenus de la fiducie (répartitions et attributions)*;
 - feuillet T3, *État des revenus de la fiducie (répartitions et attributions)*.
- Si l'association a fait des paiements à des athlètes non-résidents, remplissez et annexe les formulaires suivants :
 - T3ATH-IND, *Déclaration de revenus d'une fiducie au profit d'un athlète amateur*, pour chaque athlète non-résident;
 - NR4 Sommaire, *Déclaration des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada*;
 - feuillet NR4, *État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada*.
- Si une fiducie incluse dans ce groupe est assujettie à l'impôt visé par l'article 206.1 pour un accord en vue d'acquérir des actions, remplissez et annexe les formulaires suivants :
 - T2000, *Calcul de l'impôt pour les accords en vue d'acquérir des actions*;
 - T3ATH-IND, *Déclaration de revenus d'une fiducie au profit d'un athlète amateur*.

Nom du fiduciaire (nom de l'association canadienne enregistrée de sport amateur qui produit la déclaration)		Numéro de compte (si un numéro lui a été attribué) T - -
Adresse postale du fiduciaire		Déclaration pour l'année d'imposition
Nom de la personne qui produit la déclaration	Numéro de téléphone ()	Numéro d'enregistrement de l'ACESA
Nombre de fiducies visées par la déclaration		

Attestation

Je, _____, atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans
(Nom en lettres majuscules)

tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts et complets.

 Date

 Signature d'une personne autorisée de l'association canadienne enregistrée de sport amateur

 Poste ou titre